



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 23 Mai 2024.

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 040-22400018-20240523-SA_SPE_21_28_18-AI



Les Landes, le Département

MANDAT SPECIAL

ACCORDE A MME DOMINIQUE DEGOS

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

SA-MANDATSPE-21-28-18

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 3123-19 et L. 3211-2 alinéa 19 ;

VU la délibération n° M1 du 1^{er} avril 2022 portant notamment élargissement des délégations données au Président du Conseil départemental des Landes ;

VU la délibération n° 1 en date du 1er juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes ;

VU l'arrêté n° SA 21-12 du 13 juillet 2021 portant délégation à Mme Dominique DEGOS pour suivre des dossiers du Conseil départemental entrant dans les secteurs des Actions en faveur de l'Agriculture et de la Forêt,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

- d'attribuer un mandat spécial à **Mme Dominique DEGOS**, Vice-Présidente du Conseil départemental, pour participer à **la 8^{ème} édition du Salon Restau'Co qui se tiendra le 5 juin 2024 à Paris Expo Porte de Versailles**.

- de prendre en charge, conformément à l'article R. 3123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, et au Décret du 3 juillet 2006 modifié (article 7-1), les frais réels résultant de l'exécution de ce mandat spécial, notamment en matière de transport, d'hébergement et de restauration et de frais d'inscription, sur présentation des justificatifs afférents.

- de prélever les dépenses correspondantes sur le Chapitre 65 Article 65312 (Fonction 031) du Budget départemental.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée sur le site officiel du Département des Landes. Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Payeuse Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mont-de-Marsan, le **23 MAI 2024**

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

X F. L.